

• **DES RÉALISATIONS RÉGIONALES**

La dimension régionale de la coopération n'est pas vraiment nouvelle pour l'ACDI. Ce qui est nouveau, c'est la décision d'en faire un des trois piliers de la stratégie canadienne d'aide au développement de l'ACDI en Afrique. Les projets suivants illustrent cette approche:

• **PANAFTTEL**

La coopération canadienne en matière de télécommunications en Afrique de l'Ouest a démarré en 1978 par la construction d'un réseau de faisceaux hertziens de 3 000 kms, reliant Dakar à Cotonou en passant par Bamako, Ouagadougou et Niamey.

Une fois la construction terminée, l'assistance canadienne s'est poursuivie de façon à assurer la formation technique requise pour l'entretien du réseau. De même, des interventions d'appui institutionnel auprès des Offices nationaux de télécommunications (ONT) des cinq pays ont été développées afin de renforcer l'autonomie et la rentabilité financière de ces organisations.

Leurs préoccupations communes, aussi bien techniques qu'institutionnelles, ont incité les pays-membres à se regrouper en un forum informel de coordination. C'est donc en 1985 que fut créé le Comité conjoint de coordination (CCC), lequel a permis d'intensifier la coopération et la concertation entre les pays-membres du réseau. Cette initiative a résulté, entre autres, en des échanges d'expertise et la création de sous-comités techniques pour la coordination de la maintenance du réseau.

• **DROITS DE LA PERSONNE**

Un important programme d'appui au développement de la démocratie et à la promotion des droits humains en Afrique francophone a été lancé récemment. C'est le Centre canadien d'étude et de coopération internationale (CECI) qui se charge de la mise en application de ce programme de 3 ans évalué à 6 millions de dollars.

Les activités financées favoriseront la promotion de la culture démocratique et la promotion des droits humains. Plusieurs volets sont prévus: la réalisation d'études, l'appui aux initiatives des partenaires du secteur non-gouvernemental africain et le renforcement d'organisations telles que les associations de défense et de promotion des droits humains et l'organisation d'activités de formation et de sensibilisation.